

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Métropolitain de Dijon Métropole

Séance du jeudi 27 juin 2019

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire de séance : M. BORDAT

Convocation envoyée le 20 juin 2019

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 79

Nombre de présents participant au vote : 52

Nombre de membres en exercice : 79

Nombre de procurations : 17

Membres présents :

| | | |
|------------------------|----------------------------|-------------------------------|
| M. François REBSAMEN | M. Jean-Yves PIAN | M. Emmanuel BICHOT |
| M. Pierre PRIBETICH | Mme Françoise TENENBAUM | Mme Virginie VOISIN-VAIRELLES |
| M. Thierry FALCONNET | Mme Christine MARTIN | Mme Sandrine RICHARD |
| Mme Nathalie KOENDERS | M. Denis HAMEAU | Mme Claudine DAL MOLIN |
| M. Rémi DETANG | Mme Stéphanie MODDE | Mme Louise MARIN |
| Mme Catherine HERVIEU | M. Nicolas BOURNY | M. Louis LEGRAND |
| M. José ALMEIDA | M. Mohamed BEKHTAOUI | M. Patrick ORSOLA |
| M. Jean-François DODET | Mme Lê Chinh AVENA | Mme Florence LUCISANO |
| M. François DESEILLE | Mme Hélène ROY | Mme Céline TONOT |
| Mme Danielle JUBAN | M. Georges MAGLICA | M. Jean-Michel VERPILLOT |
| M. Frédéric FAVERJON | Mme Elisabeth REVEL | Mme Corinne PIOMBINO |
| M. Dominique GRIMPRET | M. Joël MEKHANTAR | M. Jean-Louis DUMONT |
| M. Patrick MOREAU | Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM | M. Patrick BAUDEMONT |
| M. Jean-Claude GIRARD | M. Christophe BERTHIER | M. Dominique SARTOR |
| Mme Anne DILLENSEGER | M. Jean-Claude DECOMBARD | Mme Michèle LIEVREMONT |
| Mme Badiaâ MASLOUHI | M. Laurent BOURGUIGNAT | M. Adrien GUENE. |
| M. Jean-Patrick MASSON | Mme Catherine VANDRIESSE | |
| M. Benoît BORDAT | Mme Chantal OUTHIER | |

Membres absents :

| | |
|------------------------------|--|
| M. Patrick CHAUPUIS | Mme Colette POPARD pouvoir à Mme Anne DILLENSEGER |
| M. Didier MARTIN | Mme Sladana ZIVKOVIC pouvoir à Mme Nathalie KOENDERS |
| M. Alain HOUPERT | Mme Océane CHARRET-GODARD pouvoir à M. Benoît BORDAT |
| M. François HELIE | M. Charles ROZOY pouvoir à M. Jean-Claude DECOMBARD |
| M. Édouard CAVIN | M. Hervé BRUYERE pouvoir à M. Patrick MOREAU |
| Mme Frédérique DESAUBLIAUX | M. Jean ESMONIN pouvoir à Mme Sandrine RICHARD |
| Mme Anne PERRIN-LOUVRIER | M. Yves-Marie BRUGNOT pouvoir à M. Thierry FALCONNET |
| M. Gaston FOUCHERES | M. Guillaume RUET pouvoir à Mme Louise MARIN |
| M. Jacques CARRELET DE LOISY | M. François NOWOTNY pouvoir à M. Jean-Louis DUMONT |
| M. Philippe BELLEVILLE | Mme Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à M. Jean-Michel VERPILLOT |
| | M. Jean DUBUET pouvoir à M. Patrick ORSOLA |
| | M. Jean-Philippe MOREL pouvoir à M. Adrien GUENE |
| | Mme Lydie CHAMPION pouvoir à M. Rémi DETANG |
| | M. Damien THIEULEUX pouvoir à M. Laurent BOURGUIGNAT |
| | M. Gilbert MENUT pouvoir à Mme Catherine VANDRIESSE |
| | Mme Noëlle CAMBILLARD pouvoir à Mme Virginie VOISIN-VAIRELLES |
| | M. Cyril GAUCHER pouvoir à M. Emmanuel BICHOT. |

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES

Affectation des résultats 2018 - Budget principal et budgets annexes

Le code général des collectivités territoriales et les comptabilités M57 et M4/M43/M49 imposent de délibérer sur l'affectation du résultat de la section de fonctionnement.

Conformément à l'article L.5217-10-11 du code général des collectivités territoriales applicable aux métropoles, les résultats cumulés (résultat de l'exercice + résultats cumulés reportés des exercices antérieurs) sont « *[affectés] en totalité dès la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif et, en tout état de cause, avant la clôture de l'exercice suivant* ».

Le vote du compte administratif 2018 de Dijon Métropole intervenant après l'adoption du budget primitif 2019, la reprise des résultats est par conséquent effectuée dans le cadre du budget supplémentaire 2019.

Ainsi, il convient d'affecter en priorité, et à titre obligatoire, le résultat excédentaire de la section de fonctionnement provenant du compte administratif 2018, augmenté du résultat reporté des exercices précédents inscrit au budget 2018, de la manière suivante :

- à l'apurement d'un éventuel déficit de fonctionnement constaté au compte administratif 2018 ;
- à la couverture du déficit de la section d'investissement (déficit corrigé des restes à réaliser), constaté au compte administratif 2018.

Le solde peut être affecté soit en section de fonctionnement, soit en section d'investissement.

BUDGET PRINCIPAL

À fin 2018, le besoin de financement de la section d'investissement s'élève à 13 432 262,67 €, après prise en compte des restes à réaliser.

Il est proposé d'affecter le résultat excédentaire de la section de fonctionnement, s'élevant à 34 284 205,83 € :

- prioritairement à la couverture du déficit d'investissement (déficit corrigé des restes à réaliser) ;
- le solde, soit 17 340 566,37 €, restant affecté en section de fonctionnement pour alimenter le budget supplémentaire 2019.

| | |
|---|-------------------------|
| Excédent de fonctionnement 2018 | 34 284 205,83 € |
| Solde d'investissement 2018 (D/001 besoin de financement) | -13 432 262,67 € |
| Solde des restes à réaliser d'investissement en 2019 | -3 511 376,79 € |
| <i>RAR dépenses</i> | 3 511 376,79 € |
| <i>RAR recettes</i> | 0,00 € |
| Solde d'investissement corrigé du solde des restes à réaliser en 2019 | -16 943 639,46 € |
| Affectation sur l'exercice 2019 | |
| 1) Affectation du résultat de fonctionnement en investissement au R/1068 (couverture du besoin de financement ci-dessus) | 16 943 639,46 € |
| 2) Report en fonctionnement au R/002 (surplus non affecté au R/1068) | 17 340 566,37 € |

BUDGET ANNEXE DE LA D.P.I. ET DES D.A.S.R.I.

Le compte administratif 2018 faisant ressortir un excédent aussi bien en section de fonctionnement qu'en section d'investissement, il n'est pas nécessaire de procéder à une affectation du résultat de fonctionnement en section d'investissement.

Au budget supplémentaire 2019, il est ainsi proposé d'inscrire le résultat excédentaire de fonctionnement de l'exercice 2018, soit 1 239 478,65 €, en totalité en section de fonctionnement.

Le résultat d'investissement de l'exercice 2018, également excédentaire, et d'un montant de 655 144,51 €, demeure par ailleurs affecté en section d'investissement, et alimente le budget supplémentaire 2019.

| | |
|---|-----------------------|
| Excédent de fonctionnement 2018 | 1 239 478,65 € |
| Solde d'investissement 2018 (R/001 excédent de financement) | 690 670,01 € |
| Solde des restes à réaliser d'investissement en 2019 | -35 555,50 € |
| <i>RAR dépenses</i> | 35 555,50 € |
| <i>RAR recettes</i> | 0,00 € |
| Solde d'investissement corrigé du solde des restes à réaliser en 2019 | 655 114,51 € |
| Affectation sur l'exercice 2019 | |
| 1) Affectation du résultat de fonctionnement en investissement au R/1068 (couverture du besoin de financement ci-dessus) | Néant |
| 2) Report en fonctionnement au R/002 (surplus non affecté au R/1068) | 1 239 478,65 € |

BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS PUBLICS URBAINS

À fin 2018, le besoin de financement de la section d'investissement s'élève à 10 334 074,34 €, après prise en compte des restes à réaliser.

Il est proposé d'affecter le résultat excédentaire de la section de fonctionnement, s'élevant à 36 284 213,99 € ;

- prioritairement à la couverture du déficit d'investissement (déficit corrigé des restes à réaliser) ;
- le solde, soit 25 950 139,65 €, restant affecté en section de fonctionnement pour alimenter le budget supplémentaire 2019.

| | |
|---|-------------------------|
| Excédent de fonctionnement 2018 | 36 284 213,99 € |
| Solde d'investissement 2018 (D/001 besoin de financement) | -10 230 353,35 € |
| Solde des restes à réaliser d'investissement en 2019 | -103 720,99 € |
| <i>RAR dépenses</i> | 103 720,99 € |
| <i>RAR recettes</i> | 0,00 € |
| Solde d'investissement corrigé du solde des restes à réaliser en 2019 | -10 334 074,34 € |
| Affectation sur l'exercice 2019 | |
| 1) Affectation du résultat de fonctionnement en investissement au R/1068-autres réserves (couverture du besoin de financement ci-dessus) | 10 334 074,34 € |
| 2) Report en fonctionnement au R/002 (surplus non affecté au R/1068 et R/1064) | 25 950 139,65 € |

BUDGET ANNEXE DU CRÉMATORIUM

À fin 2018, le besoin de financement de la section d'investissement s'élève à 745 871,97 €, après prise en compte des restes à réaliser.

Il est proposé d'affecter le résultat de la section de fonctionnement, soit 1 589 902,04 € :

- prioritairement à la couverture du déficit d'investissement (déficit corrigé des restes à réaliser) ;
- le solde, soit 844 030,07 €, restant affecté en section de fonctionnement pour alimenter le budget supplémentaire 2019.

| | |
|--|----------------------|
| Excédent de fonctionnement 2018 | 1 589 902,04 € |
| Solde d'investissement 2018 (D/001 besoin de financement) | -358 538,80 € |
| Solde des restes à réaliser d'investissement en 2019 | -387 333,17 € |
| <i>RAR dépenses</i> | 387 333,17 € |
| <i>RAR recettes</i> | 0,00 € |
| Solde d'investissement corrigé du solde des restes à réaliser en 2019 | -745 871,97 € |
| Affectation sur l'exercice 2019 | |
| 1) Affectation du résultat de fonctionnement en investissement au R/1068 (couverture du besoin de financement ci-dessus) | 745 871,97 € |
| 2) Report en fonctionnement au R/002 (surplus non affecté au R/1068) | 844 030,07 € |

BUDGET ANNEXE DE PRESTATION DE COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES

Ce budget ne comprenant pas d'opérations en section d'investissement, il n'y a donc pas lieu de procéder à une affectation de résultat.

Égal à 161 344 €, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2018 est donc automatiquement reporté à cette section au budget supplémentaire 2019.

BUDGET ANNEXE DE PRESTATION DE TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES

Ce budget ne comprenant pas d'opérations en section d'investissement, il n'y a donc pas lieu de procéder à une affectation de résultat.

Égal à 201 301,73 €, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2018 est donc automatiquement reporté à cette section au budget supplémentaire 2019.

BUDGET ANNEXE DU GROUPE TURBO-ALTERNATEUR

À fin 2018, le besoin de financement de la section d'investissement s'élève à 1 227 493,84 €, après prise en compte des restes à réaliser.

Il est proposé d'affecter le résultat de la section de fonctionnement, soit 3 693 573,33 € :

- prioritairement à la couverture du déficit d'investissement (déficit corrigé des restes à réaliser) ;
- le solde, soit 2 466 079,49 €, restant affecté en section de fonctionnement pour alimenter le budget supplémentaire 2019.

| | |
|---|------------------------|
| Excédent de fonctionnement 2018 | 3 693 573,33 € |
| Solde d'investissement 2018 (D/001 besoin de financement) | -274 426,83 € |
| Solde des restes à réaliser d'investissement en 2019 | -953 067,01 € |
| <i>RAR dépenses</i> | <i>953 067,01 €</i> |
| <i>RAR recettes</i> | <i>0,00 €</i> |
| Solde d'investissement corrigé du solde des restes à réaliser en 2018 | -1 227 493,84 € |
| <u>Affectation sur l'exercice 2019</u> | |
| 1) Affectation du résultat de fonctionnement en investissement au R/1068 (couverture du besoin de financement ci-dessus) | 1 227 493,84 € |
| 2) Report en fonctionnement au R/002 (surplus non affecté au R/1068) | 2 466 079,49 € |

BUDGET ANNEXE DE L'EAU

Le compte administratif 2018 faisant ressortir un excédent aussi bien en section de fonctionnement qu'en section d'investissement, il n'est pas nécessaire de procéder à une affectation du résultat de fonctionnement en section d'investissement.

Au budget supplémentaire 2019, il est ainsi proposé d'inscrire le résultat excédentaire de fonctionnement de l'exercice 2018, soit 702 203,79 €, en totalité en section de fonctionnement.

Le résultat d'investissement de l'exercice 2018, également excédentaire, et d'un montant de 238 270,32 €, demeure par ailleurs affecté en section d'investissement, et alimente le budget supplémentaire 2019.

| | |
|---|---------------------|
| Excédent de fonctionnement 2018 | 702 203,79 € |
| Solde d'investissement 2018 (R/001 excédent de financement) | 267 617,63 € |
| Solde des restes à réaliser d'investissement en 2019 | -29 347,31 € |
| <i>RAR dépenses</i> | <i>29 347,31 €</i> |
| <i>RAR recettes</i> | <i>0,00 €</i> |
| Solde d'investissement corrigé du solde des restes à réaliser en 2019 | 238 270,32 € |
| <u>Affectation sur l'exercice 2019</u> | |
| 1) Affectation du résultat de fonctionnement en investissement au R/1068 (couverture du besoin de financement ci-dessus) | Néant |
| 2) Report en fonctionnement au R/002 (surplus non affecté au R/1068) | 702 203,79 € |

BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT

À fin 2018, le besoin de financement de la section d'investissement s'élève à 66 982,71 €, après prise en compte des restes à réaliser.

Il est proposé d'affecter le résultat de la section de fonctionnement, soit 8 164 757,63 € :

- prioritairement à la couverture du déficit d'investissement (déficit corrigé des restes à réaliser) ;
- le solde, soit 8 097 774,92 €, restant affecté en section de fonctionnement pour alimenter le budget supplémentaire 2019.

| | |
|---|-----------------------|
| Excédent de fonctionnement 2018 | 8 164 757,63 € |
| Solde d'investissement 2018 (D/001 besoin de financement) | -25 651,36 € |
| Solde des restes à réaliser d'investissement en 2019 | -41 331,35 € |
| <i>RAR dépenses</i> | 41 331,35 € |
| <i>RAR recettes</i> | 0,00 € |
| Solde d'investissement corrigé du solde des restes à réaliser en 2019 | -66 982,71 € |
| <u>Affectation sur l'exercice 2019</u> | |
| 1) Affectation du résultat de fonctionnement en investissement au R/1068 (couverture du besoin de financement ci-dessus) | 66 982,71 € |
| 2) Report en fonctionnement au R/002 (surplus non affecté au R/1068) | 8 097 774,92 € |

BUDGET ANNEXE DES PARKINGS EN OUVRAGE

À fin 2018, le besoin de financement de la section d'investissement s'élève à 1 507 812,27 €, après prise en compte des restes à réaliser.

Il est proposé d'affecter le résultat de la section de fonctionnement, soit 1 917 953,37 € :

- prioritairement à la couverture du déficit d'investissement (déficit corrigé des restes à réaliser) ;
- le solde, soit 410 141,10 €, restant affecté en section de fonctionnement pour alimenter le budget supplémentaire 2019.

| | |
|---|------------------------|
| Excédent de fonctionnement 2018 | 1 917 953,37 € |
| Solde d'investissement 2018 (D/001 besoin de financement) | -1 220 205,08 € |
| Solde des restes à réaliser d'investissement en 2019 | -287 607,19 € |
| <i>RAR dépenses</i> | 287 607,19 € |
| <i>RAR recettes</i> | 0,00 € |
| Solde d'investissement corrigé du solde des restes à réaliser en 2019 | -1 507 812,27 € |
| <u>Affectation sur l'exercice 2019</u> | |
| 1) Affectation du résultat de fonctionnement en investissement au R/1068 (couverture du besoin de financement ci-dessus) | 1 507 812,27 € |
| 2) Report en fonctionnement au R/002 (surplus non affecté au R/1068) | 410 141,10 € |

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.5217-10-11 ;

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **de déterminer** les reports de résultats 2018 et leur affectation sur l'exercice 2019 comme décrits précédemment ;
- **d'inscrire** ces écritures au budget supplémentaire 2019 ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à prendre toute décision et à signer tout acte nécessaire à l'application de la délibération.

SCRUTIN : POUR : 69

CONTRE : 0

DONT 17 PROCURATION(S)

ABSTENTION : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0